



# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

### ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnement : Pour Roubaix, 25 francs par an. Pour six mois, 14 francs. Pour trois mois, 7 50 francs.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur lègue deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE, BULLIER et C<sup>o</sup>, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFITTE, BULLIER et C<sup>o</sup> pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 20 mars 1866.

### BULLETIN.

Le Corps législatif a terminé lundi la discussion du projet d'adresse. L'affluence des personnages politiques était considérable. M. Rouher et M. Emile Ollivier ont pris la parole sur l'amendement des quarante-six. Cet amendement a été rejeté par 206 voix contre 63.

Une dépêche de Rome annonce, dit le Bulletin de Paris, que le baron de Meyendorff vient de quitter cette capitale. Dans l'état présent des relations internationales en Europe, le départ du représentant de la Russie a une importance considérable. Il faut remarquer, en effet, que le cabinet de Saint-Petersbourg, par sa double alliance avec la Prusse et l'Italie, peut influer très gravement sur les éventualités qui peuvent, d'un moment à l'autre, s'ouvrir non-seulement entre Florence et Rome, mais entre l'Autriche et l'Italie.

Les feuilles allemandes sont toutes empreintes d'un sentiment belliqueux dont on ne peut encore bien apprécier la portée, mais qui mérite néanmoins l'attention de l'Europe. C'est de Vienne surtout que partent les menaces; c'est de la capitale de l'Autriche, si longtemps indifférente ou patriote, que nous arrivent les aspirations guerrières déchaînées par les provocations de M. de Bismark. Nous avons longtemps hésité à croire, dit la Nouvelle Presse libre de Vienne, qu'un conflit pourrait éclater entre l'Autriche et la Prusse à la suite de la convention de Gastein. Aujourd'hui encore, cela nous semble de la folie de la part de M. de Bismark de vouloir trancher la question des duchés par le glaive. Néanmoins, nous devons reconnaître que la situation devient très sérieuse. Ce ne sont pas les préparatifs militaires qu'on fait en Prusse et en Autriche, ni l'agitation générale de l'Allemagne, qui nous inspirent cette croyance. Mais nous voyons que M. de Bismark réussit de plus en plus à gagner le roi Guillaume à ses plans.

Même pour les pacifiques, la mesure est jugée comble.

La deuxième réunion de la conférence a eu lieu hier, sous la présidence de M. Drouyn de Lhys, ministre des affaires étrangères.

J. REBOUX.

### Les pétitions au Sénat.

En attendant les libertés promises, dont l'opportunité est contestable, servons-nous des libertés acquises, dont l'efficacité est sûre. Tel est le droit de pétition. La constitution donne le droit à tout citoyen d'adresser au Sénat, non-seulement une réclamation contre un grief personnel, contre un préjudice particulier, mais pour le redressement d'un abus fâcheux ou l'application d'une réforme utile. N'est-ce donc rien que cette faculté? Est-il donc absolument besoin que les doléances individuelles ou collectives passent par les colonnes des journaux ou par l'estrade des clubs pour être entendues des pouvoirs publics, de l'Empereur lui-même? La preuve que tel n'est pas l'avis général, c'est que chaque semaine il est fait à la haute assemblée des rapports de pétitions témoignant à la fois de l'indépendance de ceux qui les formulent et de la bienveillance de ceux qui en délibèrent. Le droit de pétition est entendu et pratiqué, ainsi qu'il peut l'être, contient des garanties de progrès et de libéralisme dont ne se préoccupe pas assez l'opinion. A quoi cela tient-il? Peut-être bien à ce qu'on fait au Luxembourg moins de bruit qu'au Palais Bourbon. Il faudra du temps pour nous accoutumer à la besogne silencieuse. Moins parler, plus agir, ne serait point mal cependant.

Ces rapides réflexions serviront de préambule à notre analyse périodique des pétitions déferées au Sénat. Nous prenons seulement les plus importantes.

5,465 chefs d'atelier et ouvriers tisseurs de la ville de Lyon demandent qu'une chambre syndicale soit chargée de statuer sur la fabrication des tissus et sur la valeur de la main-d'œuvre. Cette chambre, divisée en douze jurys répondant à douze catégories différentes de tissus, serait composée par égales parts de fabricants et de tisseurs à façon dits chefs d'atelier. Les membres de cette chambre seraient élus au scrutin.

La pétition ne s'explique pas sur le degré d'autorité qui serait attribué aux décisions de la chambre syndicale; elle se borne à émettre le vœu qu'elle soit armée

par la loi de pouvoirs suffisants. — Ordre du jour.

Le sieur Maurs, membre du conseil municipal de Saint Parthem (Aveyron), prie le Sénat d'intervenir près de l'administration supérieure pour que les commissaires répartiteurs pour les chemins vicinaux soient tenus d'inscrire les ecclésiastiques sur les rôles de prestation de leur commune. — Ordre du jour.

Le sieur Roy, fabricant d'horlogerie à Sainte Austreberte (Seine-inférieure) propose la création d'un nouvel impôt, applicable à l'entretien des hospices d'enfants trouvés. — Ordre du jour.

Le sieur Richard, propriétaire-gérant du journal le Languedocien, publié à Pézenas (Hérault), demande que les annonces commerciales, industrielles, littéraires scientifiques, etc., insérées dans les journaux qui traitent de commerce et d'industrie, de lettres, de sciences, d'art et d'agriculture, soient assimilées aux avis imprimés que l'article 12 de la loi des finances du 23 juin 1857 affranchit de l'impôt du timbre. — Dépôt au bureau des renseignements.

Le sieur Pérès, Corperon (Gers), demande que les bureaux de tabac soient réservés, dans les campagnes, aux instituteurs primaires en retraite, et que cette mesure soit sanctionnée par une loi.

La bienveillante du Gouvernement, a dit le rapporteur de cette requête, M. Dumas, est acquise aux instituteurs primaires, cependant l'armée de terre, la marine et les autres services de l'Etat ont aussi leur personnel à soutenir dont les droits sont respectables. Ce n'est pas seulement parmi les instituteurs qu'on trouve des infirmes, des familles nombreuses et des mères honorables. Laissons au souverain, qui en fait usage avec une attention si scrupuleuse, et à l'administration locale, qui est si bien placée pour mettre en parallèle tous les titres, l'autorité dont ils jouissent à cet égard et le privilège des choix. — Le Sénat a prononcé l'ordre du jour.

A. BAYET.

Le docteur Lestourgie, maire de Beau-lieu (Corrèze), demande qu'il soit nommé par circonscription un inspecteur qui serait chargé d'exercer un contrôle sur la fabrication et la vente des substances médicamenteuses. L'inspection dont il s'agit étant faite avec soin et efficacité par les jurys médicaux, la commission propose l'ordre du jour, qui est adopté par le Sénat.

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

New-York, 7 mars (par le Cuba).

La convention démocratique de Pensylvanie s'est prononcée en faveur de la politique de M. Johnson.

Un meeting féniens a été tenu dimanche dernier à Jones-wood. Le président Mahoney a sollicité des offres pour une expédition qui partirait pour l'Irlande dans six semaines.

Un envoyé de Stephens, nommé Mac-Cafferty, a annoncé qu'il avait en Irlande 300,000 Féniens bien disciplinés et manquant seulement d'armes.

Le meeting a adopté une résolution demandant la reconnaissance de l'Irlande par le gouvernement fédéral. Cent mille personnes, dit-on, assistaient à ce meeting. Il a été acheté sur place des obligations féniennes pour vingt-cinq mille dollars.

L'archevêque catholique a fait un sermon contre le féniensisme dont il a blâmé fortement les projets.

Le bruit court que des bâtiments féniens appareillent à Chicago.

Le Times dit qu'un navire a quitté récemment un port de la Nouvelle-Angleterre, chargé de canons et de munitions en quantité suffisante pour quatre corsaires chiliens.

Les avis de Mexico signalent un décret de l'Empereur Maximilien, qui offre des primes à tous les navires qui feront le commerce sous pavillon mexicain.

On mande de Panama, le 23, que deux frégates péruviennes ont fait naufrage. Les deux navires sont complètement perdus.

Bucharest, 18 mars.

Un décret de la lieutenance prolonge la session de la Chambre jusqu'au 17 avril.

Bucharest, 18 mars, soir.

Le gouvernement a prorogé les deux Chambres au 5 avril. Cette prorogation est accompagnée d'une déclaration portant que le désir du gouvernement est que les corps de l'Etat restent debout afin d'affirmer l'unité de but entre le gouvernement et la nation, et de soutenir le vote national devant l'Europe tant que les conférences resteront ouvertes.

La garde nationale s'organise. — Il y a des retards pour l'impression des obligations de l'emprunt national, mais les souscriptions affluent.

Afin de venir en aide aux districts maldaves, désolés depuis plusieurs mois par la famine, le gouvernement a nommé un comité de dames chargées d'organiser des secours. Cet appel a trouvé de l'écho dans tout le pays. En vingt-quatre heures, le comité a réuni 5,000 ducats qui ont été envoyés sur les lieux. Il a de plus nommé des commissaires chargés d'acheter des produits et de les distribuer.

Berlin, 18 mars.

Le roi a travaillé, à midi, avec M. de Bismark, le ministre de la guerre, général de Room et M. Zedlitz, appelé à Berlin par le télégraphe.

Rome, 18 mars.

La reine douairière de Saxe est arrivée ce matin à Rome. — Le baron de Meyendorff, chargé d'affaires de Russie, est parti.

### CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Les soldats de la classe de 1863 qui, placés dans la réserve, avaient été dirigés, le 5 janvier, sur les dépôts d'instruction, pour y accomplir leur deuxième et dernière période, ont été renvoyés dans leurs foyers le 5 mars.

La Commission organisatrice de l'Exposition des Beaux-Arts s'empresse de porter à la connaissance du public les résultats de la souscription qu'elle a ouverte pour arriver, conformément à l'article 9 des statuts de la Société des Amis des Arts du département du Nord, à la formation de la Commission générale.

En huit jours, elle a recueilli 432 signatures ou adhésions, représentant une somme de 18,110 fr., qui se décompose comme suit :

784 actions à 20 fr. ;

243 » à 10 »

De pareils chiffres prouvent surabondamment avec quelle sympathie la souscription a été généralement accueillie.

La Commission une fois nommée, nous ne mettons pas en doute que son impulsion puissante et régulière ne produise des résultats plus satisfaisants encore.

Nous commencerons prochainement la publication dans les journaux des listes de souscriptions.

Conformément aux statuts, des lettres vont être adressées à toutes les personnes qui ont donné leur signature ou autorisé leur inscription sur les listes, pour les inviter à se réunir à la mairie (salon blanc), dimanche 25 courant, à midi, afin de pro-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 21 MARS 1866.

N° 29.

## LES MÉMOIRES D'UN ORPHELIN.

### TROISIÈME PARTIE.

PARIS.

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 18 mars.)

— Depuis quelque temps, à peu près chaque soir.

— Et je suis sûr qu'elle vous paraît charmante ?

— Oui, certes !

— Je connais quelqu'un qui la trouve charmante aussi, tellement charmante qu'il se sent tout disposé à en devenir amoureux.

— Cela ne m'étonne point.

— Et qu'il désire sérieusement l'épouser.

— C'est tout naturel !

— Voilà votre idée ?

— Serait-il possible d'en avoir une autre ?

— Eh bien ! je vais vous faire ma confidence. Ce quelqu'un, c'est moi.

A ces mots, il me regarde, comme pour voir sur ma figure l'effet produit par ce mot.

Je pensais bien qu'il était épris de Mlle Clara, et cependant sa révélation me frappe, comme si je n'avais pas dû m'y attendre, et me cause une impression telle que je ne puis articuler un mot.

Mais, sans remarquer mon silence, il aspire une bouffée de son cigare, et répète d'un air de satisfaction :

— Oui, mon cher monsieur Max, je suis amoureux de Mlle Miéry ; je désire l'épouser.

— Et connaît-elle vos intentions ?

— Non. Voilà justement ce que je voulais vous dire. Croiriez-vous que, depuis le commencement de l'hiver, je me propose d'exprimer mes sentiments à Mlle Clara, et que je n'ai pas encore pu y parvenir. Je ne suis pourtant pas d'un naturel timide, et ma position doit naturellement me donner quelque hardiesse. Avec mes relations dans le monde, ma fortune et quelques qualités personnelles, je puis, si je ne me trompe, aspirer à ce qu'on appelle un beau parti. Mais dans l'attitude, dans le regard et jusque dans le sourire de cette jeune fille, il y a je ne sais quoi qui m'embarrasse et m'arrête tout court, chaque fois que je me prépare à engager avec elle un entretien sérieux.

— Vous pourriez vous adresser à son oncle.

— J'y ai bien songé. Mais à quoi bon ? Je suis sûr de son assentiment, et n'ai rien de plus à lui demander. Dans sa morne apathie, il ne voudrait peut-être pas s'occuper de cette affaire. De peur de se donner un inutile souci, il laissera probablement sa nièce prendre elle-même sa

décision. Elle est majeure. Elle a une fortune indépendante, et je crois qu'au fond de sa douceur de caractère, il y a une calme et ferme volonté. Ainsi, l'essentiel pour moi est de connaître ses dispositions, et comme je n'ose décidément plus l'interroger moi-même, j'ai songé que vous pourriez me rendre ce service.

— Moi ? Vous plaisantez ?

— Je n'en ai nulle envie.

— Mais comment voulez-vous que je remplisse une telle mission ? De quel droit ? A quel titre ?

— Entendons-nous, réplique vivement M. de Vernois, comme s'il craignait que je ne m'attribuasse trop d'importance. Je ne songe pas à vous imposer une mission. Ce que je vous demande, c'est qu'un soir, quand vous serez assis près de Mlle Clara, dessinant et causant, comme de coutume, avec elle, vous veuillez bien lui transmettre cette confidence. A la façon dont elle l'accueillera, vous devinez aisément sa pensée, et agirez en conséquence. Rien de plus simple, comme vous le voyez, que votre participation à cette affaire. Une causerie là, une autre ici, voilà tout. Après cela, je saurai du moins à quoi m'en tenir. Si Mlle Clara veut bien agréer mes vœux, j'espère qu'elle n'aura point lieu de s'en repentir. Si elle les rejette, soyez tranquille, je ne la poursuivrai pas, comme un amoureux éperdu. Je n'essayerai pas comme un héros de mélodrame, de l'effrayer, par l'éclat de mon desespoir. Il me reste d'autres perspectives, et M. le marquis de las Arenas, et Mme de Schlangengitt m'ont dit bien des fois... Mais vous n'avez pas l'air de m'écouter. A quoi donc rêvez-vous ?

Je voudrais ne plus l'écouter. Quelle

étrange chose que cet homme ose aspirer à épouser Clara, et en même temps paraître tout prêt à se consoler, si elle ne veut pas de lui ! Il me semble qu'il outrage la céleste jeune fille, à la fois par son audace et par sa facile résignation. Quelle étrange chose aussi, qu'il me confie de telles idées et me prie de l'assister ! Que faire pourtant ? Je ne puis refuser d'accéder à sa demande. Si Clara n'a point encore soupçonné les intentions de ce beau prétendant, mon devoir, puisque j'y suis invité, est de les lui révéler. J'aime à croire qu'elle n'en sera nullement troublée, et que peut-être elle en rira.

C'est convenu, dis-je à ce singulier amoureux qui attend ma réponse, indolument assis sur le canapé. Je ferai ce que vous souhaitez.

— Bientôt, n'est-ce pas ?

— A la première favorable occasion.

— Merci. Je m'en rapporte à vous, et maintenant, mon cher, je vous quitte. On n'attend à l'Opéra. Je ne vous invite pas à venir avec moi. Vous fréquentez peu les théâtres, je crois, et vous avez raison. Il faut être riche pour s'accorder de telles distractions.

Après cette charitable remarque, il se lève, somme, dit au gargon, d'un air de grand seigneur : Joignez cette note à quelques autres que j'ai déjà dans les archives de votre comptoir.

— Très-bien, monsieur, » répond le gargon.

De Vernois allume un nouveau cigare, ne fait un petit salut de la main, et s'éloigne en fredonnant une chanson.

Moi, je retourne à ma demeure, par le chemin le plus long, rêvant mélancoliquement, rêvant à Clara.

Oh ! mois de mai ! heureuse phase de l'année, si justement chantée par les poètes ! mois aimé ! mois béni, dont je dois à tout jamais me souvenir !

En ce mois là, un jour, après dîner, j'entre dans le salon de M. Chamblay. Les rayons du crépuscule y répandent une molle clarté. La lampe n'est pas encore allumée. La fenêtre est ouverte. Le vieillard dort à sa place habituelle, près de la cheminée. Mlle Betsy tricote, en face de lui, et Clara est debout, près de la fenêtre, les bras appuyés sur le coussin de l'accoudoir, la tête mollement inclinée sur une de ses mains.

Je m'arrête un instant à la regarder. Quelle grâce dans son attitude ! Quelle grâce constante dans son immobilité, comme dans chacun de ses mouvements ! En vérité, n'est-on pas souvent tenté de croire, comme le bon Dupont de Nemours, que le corps est une sorte de métairie ou de commanderie, confiée à la direction de l'âme, et qu'un corps plus parfait est accordé, comme une récompense, à une âme dont la vertu a été éprouvée dans une vie précédente, ainsi qu'un meilleur domaine à un intendant dont le maître a reconnu les qualités.

Pour ne pas réveiller M. Chamblay, j'ai ouvert la porte avec précaution. Clara me m'a pas entendu. Elle est silencieuse et pensive, et regarde vaguement le frais jardin qui sépare l'habitation de son oncle des maisons voisines. Je m'approche d'elle, dans le but d'accomplir la promesse que je confiant Achille a obtenue de moi.

— Excusez-moi, lui dis-je, si j'interrumpis une rêverie dans laquelle peut-être votre imagination se complait. L'imagination est la colombe de l'arche, qui va